



**ACADÉMIE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**MUSÉE HISTOIRE  
DE PARIS CARNAVALET**

### **Description de l'environnement de travail :**

**Le musée Carnavalet- Histoire de Paris**, au sein de l'établissement public administratif Paris-Musées, regroupe le musée Carnavalet et la Crypte archéologique de l'île de la Cité. La fréquentation du musée a atteint en 2022 plus d'un million de visiteurs pour une surface totale de 4000 m<sup>2</sup> et 3800 œuvres. Environ cent trente agents travaillent au musée.

Le **service des publics** met en œuvre les projets et programmes à destination des publics cibles prioritaires du musée, relevant des secteurs de l'éducation, du champ social, du handicap. Il propose des formations, des partenariats, des actions hors-les-murs, des actions de promotion dédiées. Le service est notamment l'interlocuteur privilégié de l'Education Nationale.

**Profil recherché :** enseignant en histoire-géographie ou en lettres-histoire, volontaire et opérationnel, sensibilisé aux problématiques de l'éducation artistique et culturelle et partageant les projets et les objectifs du musée.

- **Savoir-faire :**

- Expérience dans la conception et la mise en œuvre de projets d'éducation artistique et culturelle en équipe et en partenariat
- Expertise en pédagogie, besoins éducatifs particulier (social, handicap)
- Expertise dans le domaine de la formation.

- **Connaissances :**

- Connaissances en histoire et en histoire de l'art
- Connaissance des dispositifs d'éducation artistique et culturelle

- **Qualités personnelles :**

- grand sens du travail en équipe
- réactivité et adaptabilité
- connaissance de l'environnement muséal.

### **Missions principales :**

Le professeur relais aura pour mission, en liaison avec la délégation académique à l'éducation artistique et culturelle :

- de repérer et d'accompagner les équipes pédagogiques dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets d'éducation artistique et culturelle via la DAAC : conseil aux enseignants, suivi des projets, accompagnement des dispositifs EAC dans le respect de la charte de l'EAC et des cahiers des charges spécifiques à chaque dispositif ;
- d'informer la communauté éducative des activités et des ressources proposées par le musée;
- de contribuer à produire et mettre à disposition des ressources pédagogiques.
- de contribuer à la formation initiale et continue des enseignants : participation à la définition des besoins en formation ; participation à l'élaboration des outils et supports de formation produits par le service.
- de proposer des offres Pass culture

- d'opérer la mise en place et le suivi du jumelage du musée avec les REP Flora-Tristan et Jean-Perrin (Paris 20<sup>e</sup>)

### **Professeur relais de la DAAC**

Le professeur relais intègrera le réseau des professeurs relais de la DAAC de Paris et sera amené à participer aux trois réunions annuelles du réseau.

Il devient aussi relais de la DAAC au sein de la structure culturelle pour laquelle il sera missionné et assure parallèlement une mission de veille de l'évolution des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

Il garantit une bonne circulation de l'information entre la structure culturelle et la DAAC.

### **Conditions**

**L'appel à candidature est ouvert aux enseignants titulaires dans l'académie de Paris.**

La fonction de professeur relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du [Décret 2015-475 du 27 avril 2015](#).

Dans ce cadre, l'enseignant-e percevra pour une année scolaire complète quatre Indemnités de Missions Particulières (IMP)<sup>1</sup> ce qui équivaut à quatre fois deux heures de travail hebdomadaire pour la structure sur la base de 36 semaines annuelles. Le montant des IMP sera modulé en fonction de la date de recrutement.

La reconduction annuelle de la mission de professeur-relais est soumise à un bilan d'activité. Cette mission est inscrite dans une durée définie lors du recrutement.

---

<sup>1</sup> Une IMP = 1250 euros bruts annuels